

ABSENCES à titre syndical (Absences de droit)

NOM Prénom

Si en charge d'une classe, préciser la classe

Ecole / Etablissement..... Ville.....

Circonscription.....Nombre de classes.....

En cas de temps partiel ou de décharge, cocher les jours travaillés en classe :

matin	L	M	Me	J	V
après-midi	L	M		J	V

Date de l'absence

Durée

<input checked="" type="checkbox"/>	Congé pour formation syndicale (à transmettre à l'IEN (1 ^{er} degré) ou au chef d'établissement (2 nd degré) au moins 1 mois à l'avance) Joindre une attestation de fin de stage.	article 1 ^{er} du décret n°84-474 du 15 juin 1984 article 11 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986	12 jours par an
R.I.S : <input type="checkbox"/> demi-journée prise sur les 108 h hors APC <input type="checkbox"/> demi-journée prise sur le temps devant élèves		Décret n°82-447 du 28 mai 1982, arrêté du 29 août 2014	3 demi-journées par année scolaire

Autorisation spéciale d'absence réservée aux représentants des organisations syndicales (à transmettre 7 jours à l'avance)			
<input type="checkbox"/>	- participer à un congrès, réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats non représentés au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés. Sous réserve des nécessités de service.	décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié – article 13	10 jours
<input type="checkbox"/>	- participer à un congrès, réunion des organismes directeurs des organisations syndicales internationales et aux syndicats nationaux affiliés ou - congrès, réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats représentés au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés. Sous réserve des nécessités de service.	décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié – article 13	20 jours
<input type="checkbox"/>	- au titre du crédit de temps syndical	décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié – article 16	Crédit d'heures

Justificatif

convocation (ASA)

attestation d'assiduité à fournir lors de la reprise des fonctions (congé pour formation syndicale)

Date/...../.....

Signature :

Directeur d'école ou chef d'établissement (SEGPA) Répartition possible des élèves Pas de répartition possible

Transmis le/...../.....

Signature :

IEN Avis Favorable Défavorable Remplacement possible Pas de remplacement possible

Motif :

Transmis le/...../.....

Signature :

IA-DASEN Autorisation accordée Autorisation refusée

Motif :

Date :/...../.....

Signature :